

RPI de Montagne et de Saint Bonnet de Chavagne
Bulletin d'inscription à la garderie périscolaire
Année scolaire 2019/2020

Nom de Famille :Prénom de l'enfant :

Classe / Ecole :

GARDERIE

CHOIX DE LA FORMULE DE TARIFICATION

| |
|--|
| Garderie du MATIN Cocher 1 des 2 cases |
|--|

| |
|---|
| Garderie du SOIR Cocher 1 des 2 cases |
|---|

| |
|--|
| <input type="checkbox"/> A l'UNITE (3,50€/Utilisation) OU <input type="checkbox"/> Au FORFAIT (44 €) |
|--|

| |
|---|
| <input type="checkbox"/> A l'UNITE (3,50 €/Utilisation) OU <input type="checkbox"/> Au FORFAIT (44 €) |
|---|

| |
|---|
| <input type="checkbox"/> Garderie du MATIN et du SOIR (66€) |
|---|

Tarifs arrêtés par le Conseil municipal (pourront être revus à la rentrée- informations données)

Explications :

- **Tarif à l'Unité : 3,50 €** par utilisation, occasionnellement.

Vous ne payez que les jours où votre enfant a été inscrit au service.

Ce tarif est économique si vous n'utilisez pas beaucoup le service. (Moins de 13 fois sur la période)

- **Tarif au Forfait MATIN OU SOIR : 44 €** par période scolaire

Le nombre de jours où votre enfant utilise le service n'est pas comptabilisé pour la facturation, vous payerez toujours la même somme de **44 €**.

Ce tarif est plus économique que celui à l'Unité si vous pensez utiliser régulièrement le service.

- **Tarif au Forfait MATIN ET SOIR : 66 €** par période scolaire

Idem que ci dessus, sauf que vous ne payez que **66 €** au lieu de **88 €** (44+44)

Le choix de votre Formule de tarification est très important pour nous permettre de valider votre accès au portail de réservation par internet.

IMPORTANT : Une fois validée, votre formule de tarification est valable pour toute l'année scolaire et ne peut être modifiée. Cependant pour tout changement d'une période à l'autre, pour des raisons personnelles (perte d'un emploi, séparation, ...), contactez **OBLIGATOIREMENT** le régisseur, qui fera la modification, avant le début de la période concernée. Une période = entre deux périodes de vacances.

Paiement obligatoire auprès du régisseur du RPI à la mairie de St Bonnet de Chavagne, soit en espèce soit en chèque.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur (sur le site internet de la commune, espace « à tout âge », scolaire et périscolaire, cantine, règlement)

A leSignature de la famille :